



COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 10 Décembre 2019

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Christian DAVALAN *arrivée à 20h40*, Ghislaine GUILLERMIER, Jean-Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Géraldine Noel, Sébastien BRAYLE, Catherine SERGENT, Guy BARDET, Pascal SANLEFRANQUE.

Absente Excusée : Perrine VIAULES

Secrétaire de Séance : Sébastien BRAYLE

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur BRAYLE Sébastien se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire

Néant

2. Budget assainissement : transfert de la compétence à l'agglomération Gaillac – Graulhet au 1^{er} janvier 2020 Refacturation charges de structures et de personnel du budget principal au budget assainissement.

En préambule de cette délibération Madame le Maire précise au conseil qu'une réunion a été organisée le 16 décembre dernier par l'agglomération Gaillac-Graulhet afin de préciser les modalités de transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (rendu obligatoire par la loi NOTRe et dont le décret d'application devrait intervenir d'ici 4 mois).

Elle demande en premier lieu au conseil de se prononcer sur le principe de la dissolution du budget autonome «assainissement» de la commune et explique qu'un modèle de délibération doit être transmis prochainement par les services de l'agglomération. Cette délibération figurera donc au conseil municipal du 10/12/2019.

Madame le Maire précise également qu'après discussions des élus de l'agglomération il ressort que les communes gèreront l'assainissement par le biais d'une convention de gestion, que l'harmonisation des coûts et services se fera sur une période d'environ 10 ans et que ce transfert ne fait pas l'objet d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) car il s'agit d'un budget autonome. Par ailleurs, le solde de clôture sera constaté et après diagnostic mené par le bureau d'études en charge de ce transfert, si des travaux sont à effectuer, ils viendront en déduction de ce solde de clôture qui sera intégré au budget principal de la commune.

Madame le Maire propose maintenant au Conseil Municipal de délibérer sur les charges de structures et de personnel du budget principal qui doivent être refacturer chaque année au budget assainissement et présente le tableau récapitulatif qui se décompose comme suit :

Charges de personnel : 5 077.14 €

Charges de structure : 6 781.61 €

TOTAL : 11 858.75 €

Le conseil valide à l'unanimité la refacturation au budget assainissement.

3. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport

4. Vote des tarifs communaux année 2020.

Arrivée de Christian DAVALAN. Madame le Maire propose de ne pas changer les tarifs communaux pour l'année 2020.

Photocopie					
	Particulier & Ass.Ext			Association Cadalen	
	couleur	N/B		couleur	N/B
Format A4 Recto	0.20€	0.10€	Papier fourni par l'association	0.10€	Gratuit
Format A4 Recto/Verso	0.40€	0.20€		0.20€	
Format A3 Recto	0.40€	0.20€		0.40€	
Format A3 Recto/verso	0.80€	0.40€		0.80€	
Assainissement (Facturation à compter du 1 janvier 2020)					
Redevance assainissement					
Prime fixe annuelle	60€	Redevance basé sur le volume d'eau prélevée		0.87€/m ³	
Consommation forfaitaire (agriculteur ayant du bétail, usagers non raccordés au réseau d'eau public)				45m ³ /personnes	
Participation Assainissement Collectif (PAC)					
Construction Nouvelles				2520€	
Location salle des fêtes et salle de réunion					
Salle des Fêtes et salle de réunion pour le Week-end					
Cadalois	185€	Personnes extérieure		500€	
Salle de réunion pour le Week-end					
Cadalois	40€	Personnes extérieure		200€	
Salle des Fêtes et salle de réunion pour la journée					
Cadalois	120€	Personnes extérieure		350€	
Salle des fêtes aux associations extérieures pour leurs festivités				75€	
Caution					
Cadalois	320€	Personnes extérieure		800€	
Caution pour le ménage					
Particuliers et Associations				100€	

Cimetière			
Columbarium case pour 15 ans	350€	Columbarium case pour 30 ans	500€
Concession temporaire pour 30 ans	80€/m2	Concession temporaire pour 50 ans	120€/M2
Taxe Inhumation (Non appliquée pour inhumation en caveau provisoire)			40€
Caveau provisoire (tarif à compter du 1 ^{er} octobre 2015 12€/mois les 3 premiers mois puis 24€/mois du 4 ^{ème} au 6 ^{ème} mois)			
Poids Public			
Pesée inférieure à 10 T	2€	Pesée supérieure à 10 T	3€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs communaux pour 2020

5. Choix du bureau d'études dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 21/05/2019 et du 21/10/2019, la commune a demandé une modification du Plan Local d'Urbanisme et que 4 bureaux d'études ont répondu.

Madame le Maire fait un résumé de chaque proposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir CITADIA Conseil, 12 rue Edouard Branly 82000 MONTAUBAN pour élaborer la modification du Plan Local d'Urbanisme autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Mme le Maire et choisit le bureau d'études CITADIA pour élaborer la modification du PLU.

6. Fixation du prix de vente d'une parcelle de 870 m² pour le projet de la SCM « Mes Kinés »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SCM « Mes Kinés » souhaite acquérir une parcelle appartenant à la commune, qui après bornage est de 870 m² et propose le prix de 10 €/m².

Les frais de bornage seront à la charge de la commune, les frais notariés seront à la charge de SCM « Mes Kinés »

Le conseil avec 14 voix pour accepte la proposition de Madame le Maire.

7. Autorisation donnée à Madame le Maire de signer tous les actes notariés dans le cadre de la vente de la parcelle à la SCM « Mes Kinés »

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le Maire à signer l'acte notarié pour la vente de cette parcelle.

8. Lancement de l'élaboration du Document Unique par le CDG 81

Madame le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Madame le Maire, eu égard à la difficulté de réaliser l'évaluation des risques professionnels en interne sans aide extérieure, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion du Tarn, pour la mission : Evaluation des risques professionnels « clé en main » (incluant l'évaluation des risques chimiques) sur la base 400 €/jour/5 jours soit 2 000 € (collectivité affiliée et adhérente au service de médecine préventive - tarif arrêté par le CDG 81-).

Le conseil adopte à l'unanimité l'intervention du CDG

9. Reprise de concessions au cimetière communal

Dans sa séance du 25/01/2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de reprise de concessions funéraires perpétuelles réputées en état manifeste d'abandon dans le cimetière de CADALEN.

La procédure étant arrivée à son terme, le conseil autorise par 14 voix pour, Madame le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la Ville de CADALEN afin de les remettre en service pour de nouvelles inhumations et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire précise que la reprise des concessions est à la charge de la commune qui se doit de posséder un ossuaire afin d'y déposer les ossements. Monsieur Bozzo indique qu'une famille met en vente un caveau qui pourrait faire office d'ossuaire. Cette proposition va être étudiée.

Mr Bardet explique que les panneaux d'affichage ne sont pas très pratiques et qu'ils pourraient être remplacés en 2020. Par ailleurs, les portails et la croix centrale du cimetière de Gabriac pourraient faire l'objet d'une nouvelle peinture lors de la journée citoyenne. Les 2 suggestions de Mr Bardet sont retenues par le conseil. Enfin, il serait peut-être opportun de rajouter 2 cases au columbarium et/ou de créer un jardin du souvenir. Cette proposition va être étudiée.

10. Indemnité de conseil et de budget à Mrs RIGAL et SOUBRIE, comptable du Trésor

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré par 11 Voix Pour 3 Abstentions de verser au titre de l'année 2019, les indemnités suivantes à :

Mr RIGAL, Trésorier, l'indemnité de conseil d'un montant de 93.02 €

Mr SOUBRIÉ, Trésorier Adjoint, l'indemnité de conseil d'un montant et l'indemnité de budget d'un montant total de 163.83 €

Soit au total général pour 2019 : 256.85 €

11. Mise en œuvre du Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Le conseil adopte à l'unanimité le principe du RIFSEEP.

12. Autorisation signature convention avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn pour travaux sur le patus de Janas

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de passage sur le patus lieu-dit « Janas » afin que l'entreprise B.2.E sise à Albi puisse faire les travaux nécessaires au branchement électrique pour la maison d'habitation sise au lieu-dit « Janas ».

13. Décision Modificative : Titres Annulés

Madame le Maire informe l'assemblée que les crédits votés à l'article 673 «titres annulés sur exercice antérieur» sont insuffisants, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

Désignation		
D 60622 : carburants	- 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 500.00 €	
D 673 : titres annulés sur ex. antérieur		+ 500.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		+ 500.00 €

Le conseil valide cette DM avec 14 voix pour.

14. Fixation rémunération agents recenseurs

Sur proposition de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 Voix Pour et 1 Abstention décide de fixer la rémunération des 3 agents recenseurs comme suit :

Les agents seront payés suivant l'indice brut 348 ; majoré 326 auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, s'il y a lieu, au prorata des heures travaillées et la collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport (à la fin du recensement)

15. Autorisation signature contrat de prestations de service avec la SPA du Garric

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu le contrat de prestations de service avec le refuge fourrière SPA « Puech de Barret », route de Valdériès 81450 LE GARRIC et précise que le coût de ce service est fixé à 1.28€/habitant (1 557 habitant –source INSEE-) soit pour la commune de Cadalen 1 594.36 €.

Madame le Maire fait remarquer que si ce contrat de prestation est reconduit, il fera l'objet d'un avenant et le coût du service sera de 1.32 €/habitant en 2021 et 1.35€/habitant en 2022 (pour ces 2 années, le calcul sera également fait suivant la source INSEE).

Le conseil autorise à l'unanimité la signature de ladite convention

16. Fixation droit de stationnement pour le vendeur de pizzas

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande du vendeur de pizzas qui souhaite s'installer 2 fois/semaine sur la commune et qu'il serait souhaitable de lui demander une participation pour les frais électriques. Madame le Maire propose de fixer le montant de cette participation à 50 €/an.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

17. Questions diverses

Guy Bardet transmet au conseil les remerciements du Père Clément pour le nouvel éclairage de l'église du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03



Le Maire
Monique CORBIERE-FAUVEL

Handwritten signature of Monique Corbière-Fauvel in black ink.

Le Secrétaire
Sébastien BRAYLE

Handwritten signature of Sébastien Brayle in black ink.